

Département de la HAUTE-SAVOIE



COMMUNE DE VILLY LE PELLOUX

ENQUETE PUBLIQUE

REDRESSEMENT VOIE COMMUNALE
CHEMIN DE LA FRUITIERE

DESAFFECTATION DU CHEMIN RURAL
DE L'ANCIENNE ROUTE DE GENEVE A ANNECY

CONCLUSIONS MOTIVÉES

Enquête publique du 02 au 16 SEPTEMBRE 2019

L'enquête publique prescrite par arrêté de Monsieur le Maire de VILLY-LE-PELLOUX avait pour objet le redressement de la voie communale dite "chemin de la fruitière" pour des raisons de sécurité et du chemin rural "de l'ancienne route de Genève", ne présentant plus d'intérêt pour la circulation publique depuis la création de l'autoroute. Elle s'est déroulée sans incident conformément à cet arrêté.

Le dossier présenté respectait en tous points les obligations légales. Le public ne s'est pas mobilisé pour apporter sa contribution, hors quelques riverains directement concernés (et avisés par courrier recommandé) ou inquiets de l'existence d'un projet dans leur environnement proche en découvrant les avis d'enquête publique.

En ce qui concerne le **chemin de la fruitière**, une personne (monsieur Mickael **PAREJO** – *lettre C1*) impactée directement par la proposition de redressement de cette voie publique, souhaite avoir des garanties matérielles lui permettant de continuer à avoir un accès aisé à sa propriété. Sa remarque, si elle est prise en compte et clairement expliquée par le maître d'ouvrage ne devrait pas susciter en fin de compte une opposition de sa part.

S'agissant d'un redressement d'une voie publique, ne modifiant en aucune façon la possibilité de circulation si ce n'est un léger changement d'assiette, n'entraînant pas un transfert forcé de propriété, envisagé par l'autorité municipale à la demande de riverains pour des raisons de sécurité routière, j'émet un **avis favorable** à ce projet

* * * *

Quant à la désaffectation d'une partie du chemin rural "**de l'ancienne route de Genève**" tel qu'il est exposé dans le dossier soumis à l'enquête il me paraît difficile d'affirmer que cette portion de chemin rural ne remplit plus sa fonction, même si elle n'est plus utilisée que par un nombre très restreint de riverains.

En effet, alors que cette voie de quelques dizaines de mètres de longueur est en impasse, que le revêtement de sa bande de roulement est en mauvais état, elle est empruntée visiblement et semble-t-il très régulièrement voire quotidiennement, par deux entreprises riveraines (une de "cordistes" avec un centre de formation et une de plomberie chauffagiste, impliquant des mouvements de camions pour des livraisons) situées au début de cette voie.

Le propriétaire riverain ayant sollicité cette désaffectation (M. VERNON), possède quant à lui un bien en fond de cette impasse sur un terrain en friche et un bâtiment non habitable en l'état.

J'ai noté encore que les propriétaires riverains ne s'étaient pas tous manifestés, ce qui serait indispensable en cas d'aliénation, acte qui ne relève pas de l'enquête publique. C'est le cas notamment d'ADELAC (société Autoroute concessionnaire de l'A41) qui pourrait prétendre à se porter acquéreur de la moitié du chemin rural longeant ses biens fonciers, ainsi qu'à la marge, Madame et Monsieur CORBET. Qu'enfin, même si une personne se disant représenter les indivisions HERITIER et BRAND, avait donné son aval au projet, il serait nécessaire de recevoir dument les avis de chacun de ces ayant-droit.

Au terme de l'enquête publique, il apparaît donc que seul un riverain (Monsieur Harold VERNON – SAS Foncière du Nant de Sally) ait sollicité l'Autorité municipale pour entamer la procédure de désaffectation, lui permettant, en cas d'aliénation, d'acquérir le foncier manquant à la réalisation d'un projet immobilier et commercial sur ses biens. Il serait alors prudent de vérifier si le chemin rural est bien classé dans une zone compatible au P.L.U. ou s'il n'est répertorié que comme une voie de circulation.

Mais dans ce contexte, les conditions d'une décision de désaffectation de cette partie de chemin rural ne me paraissent pas réunies. C'est pourquoi j'émet un **avis défavorable** pour ce projet.

LE COMMISSAIRE ENQUETEUR



Jacky DECOOL

Annecy, le 23 septembre 2019